

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le lundi 16 mars courant, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry LERMET, Maire.

Présents : Sonia ARGOUD – Sandrine BECK – Claudine BERTRAND – Christophe BOUCHERAND – Emmanuelle CHALEAT – Sylvain CHANAL – Mélody CHERUBINI – Marianne CRAVOTTA – Églantine GAUTHIER – Dominique GUILLAUMIN – Thierry LERMET – Raphaël MEUNIER – Rémi PONSON – Thibault REGIS – Philippe SEUX

* * * * *

Monsieur le Maire Thierry LERMET constate que la condition du quorum est bien remplie et que la majorité des Conseillers municipaux en exercice sont physiquement et personnellement présents.

Monsieur Dominique GUILLAUMIN est désigné en qualité de secrétaire pour la tenue du Conseil Municipal.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry LERMET.

* * * * *

Monsieur Thierry LERMET, Conseiller Municipal le plus âgé donne lecture des résultats constatés à l'élection du Conseil Municipal au scrutin du 15 mars 2026.

Suivant extrait du LIVRE DES RÉSULTATS MUNICIPALES 2026 TOUR 1- 15 MARS 2026 édité le 16/03/2026 à 11:48:08 par la Préfecture de l'Ardèche.

07 - Ardèche
07228 - Saint-Désirat

Proportionnel - Communes de moins de 1000 habitants
15 siège(s) à pourvoir

		% Inscrits	% Votants
Inscrits	612		
Votants	464	75,82%	
Abstentions	148	24,18%	
Exprimés	431	70,42%	92,89%
Blancs	20	3,27%	4,31%
Nuls	13	2,12%	2,80%

Conduite par M. SEUX Philippe

1 M. SEUX Philippe	01/02/1975		Elu
2 Mme GAUTHIER Eglantine	19/09/1983		Elu
3 M. GUILLAUMIN Dominique	18/02/1966		Elu
4 Mme BECK Sandrine	14/01/1970		Elu
5 M. PONSON Rémi	01/09/1986		Elu
6 Mme ARGOUD Sonia	14/10/1974		Elu
7 M. MEUNIER Raphaël	02/10/1973		Elu
8 Mme BERTRAND Claudine	07/09/1979		Elu
9 M. REGIS Thibaut	23/10/1981		Elu
10 Mme CHERUBINI Mélody	09/08/1988		Elu
11 M. BOUCHERAND Christophe	30/06/1981		Elu
12 Mme CHALEAT Emmanuelle	16/02/1965		Elu

Conduite par M. LERMET Thierry

1 M. LERMET Thierry	25/06/1963	S	Elu
2 Mme CRAVOTTA Marianne	30/09/1975		Elu
3 M. CHANAL Sylvain	03/04/1971		Elu

Monsieur Thierry LERMET, Conseiller Municipal le plus âgé déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

* * * * *

D2026 03 03 : ÉLECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry LERMET, Conseiller Municipal le plus âgé, a pris la présidence de l'assemblée, il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire en précisant qu'il est élu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe SEUX se déclare candidat.

Votants : 15

Exprimés : 12 pour M. Philippe SEUX

Blancs : 3

Monsieur Philippe SEUX est élu Maire.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 LYON, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Monsieur le Maire Philippe SEUX prend la présidence de la séance.

D2026 03 04 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

*Vu l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :
« Il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».*

*Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :
« Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».*

L'effectif légal du Conseil Municipal de la commune de Saint-Désirat étant de 15, il ne peut y avoir plus de 4 adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec 12 voix pour et 3 abstentions :

-Le nombre d'adjoints est fixé à trois (3).

D2026 03 05 : ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. le Maire Philippe SEUX, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints qui sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Il est procédé à l'élection des trois adjoints dont M. Philippe SEUX propose les candidatures.

1^{er} Adjoint : Monsieur Dominique GUILLAUMIN

Votants : 15

Exprimés : 12 pour M. Dominique GUILLAUMIN

Blancs : 3

Monsieur Dominique GUILLAUMIN est élu premier adjoint.

2^{ème} Adjoint : Madame Sandrine BECK

Votants : 15

Exprimés : 12 pour Madame Sandrine BECK

Blancs : 3

Madame Sandrine BECK est élue deuxième adjoint.

3^{ème} adjoint : Monsieur Rémi PONSON

Votants : 15

Exprimés : 12 pour Monsieur Rémi PONSON

Blancs : 3

Monsieur Rémi PONSON est élu troisième adjoint.

D2026 03 06 : CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« Lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L.1111-12. Le Maire remet aux Conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre ».

Monsieur le Maire Philippe SEUX donne lecture de la charte de l'élu local, annexée à cette délibération.

Une copie de la charte de l'élu local et des conditions d'exercices des mandats municipaux est remise à chaque membre de Conseil Municipal qui en ont pris connaissance.

* * * * *

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine date de la séance du conseil sera fixée ultérieurement.

Le 20 mars 2026, à 19 heures 56, M. le Maire Philippe SEUX déclare la séance du Conseil Municipale close.

Le secrétaire de séance



Le Maire

